



## ARRÊTÉ

ANNÉE 2021 N° 0079 /MS/DC/SGM/CJ/ABRP/SA/085SGG21

### Portant attribution des sites de la carte pharmaceutique 2021-2023 et définition des années de mise en exploitation

#### LE MINISTRE DE LA SANTÉ

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi no 2021-03 du 1er février 2021 portant organisation des activités pharmaceutiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure type des ministères ;
- vu le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la sante ;
- vu le décret n° 2019-407 du 25 septembre 2019 portant approbation des statuts de l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique, tel que modifié par le décret no 2020-489 du 07 octobre 2020 ;
- vu l'arrêté no 0120/MS/DC/SGM/CJ/ABRP/SA/113SGG20 du 22 décembre 2020 portant institution de la carte pharmaceutique et programmation des zones de création d'officines de pharmacie en République du Bénin pour la période 2021-2023 ;
- vu l'arrêté no 0121/MS/DC/SGM/CJ/ABRP/SA/114SGG20 du 22 décembre 2020 portant modalités d'attribution des sites d'installation des officines de pharmacies en République du Bénin, tel que modifié par l'arrêté no 034/MS/DC/SM/CJ/ABRP/SA /045 SGG21 du 22 février 2021 ;
- vu le procès-verbal des réunions du Comité Ad 'hoc chargé de l'attribution des sites de la carte pharmaceutique 2021-2023 tenues au cours de la période allant du 1er au 25 mars 2021 ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique,

#### ARRÊTÉ:

#### Article premier

Il est attribué, sur la Carte Pharmaceutique 2021-2023, aux pharmaciens dont les noms suivent, les sites devant accueillir l'installation de leur officine comme l'indique le tableau ci-après :

N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
1.	ADADJA Houénadjè Marjolaine	Site de Tchaourou	Le site est situé entre la poste de Tchaourou et l'ancien site de la pharmacie Houézé Pharma dont les points de coordonnées GPS sont : latitude=8.8818, longitude=2.5999.	2021

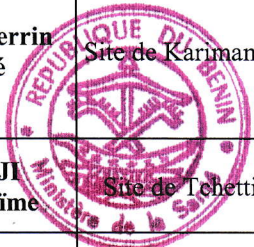
N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
2.	<b>ADANLIN Lissanon Sétondé Doriane</b>	Site de Patargo	La nouvelle pharmacie peut être installée au bord de la voie inter- Etat Parakou- Djougou (à droite ou à gauche) à une distance minimale de 300 mètres avant le complexe communal de santé de Patargo	2021
3.	<b>ADE Nadège Houéfa</b>	Site de Adôvié-Pahou	Le site est situé dans le quartier « Adovié » de Pahou au bord de la voie bitumé Pahou-Tori.	2021
4.	<b>ADJIBODE Mochébolatan Rodrigue Steeve</b>	Site de Kérou, quartier Zongo	Le site est situé dans un rayon de 800 mètres par rapport au carrefour central sur l'axe principal.	2021
5.	<b>AGBATCHOSSOU Dognon Aristide Eric Ahodédji</b>	Site de l'Eglise Catholique Sainte Anne de Porto-Novo	Le site est situé de part et d'autre du rond-point de l'Eglise Catholique Sainte Anne de Porto- Novo sur un tronçon de 200 mètres suivant l'axe (300° no - 120° se) et quittant Attakè en direction de ANSARDINE. La pharmacie sera installée au bord de la voie pavée longeant la clôture de l'Eglise Catholique Sainte Anne de porto novo.	2021
6.	<b>AHOLOUKPE Léonelle Immaculée</b>	Site de Tchatchou	La pharmacie sera installée dans un rayon de 200 mètres par rapport à l'Eglise Catholique de Tchatchou située au bord de la RN2.	2022
7.	<b>AHOUANSE Zinsou Angelot Paul</b>	Site de Hèvié	Le site s'étend sur deux (2) kilomètres suivant l'axe partant du carrefour de l'école primaire publique de Hèvié Dénou (LAT : 6.4561, LONG : 2.2498) jusqu'à 300 mètres avant la limite nord du CS de Hèvié (LAT : 6.4405, LONG: 2.2480).	2021
8.	<b>AHOUANSSOU Maxime Akonassou</b>	Site de Léman Bogou	La nouvelle pharmacie sera installée à Léman Bogou au bord de la route menant à Natitingou à une distance minimale de 300 mètres du carrefour Djougou.	2022
9.	<b>AHOVEGBE Yémalin Lucrèce Judith</b>	Site de Atropocodji	Le site est situé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour « Déviation » et suivant l'axe Est-Ouest avec la possibilité d'aller jusqu'à 100 mètres sur l'axe Nord-Sud par rapport audit carrefour	2023
10.	<b>AÏKPON Romaric Abraham</b>	Site de la voie bitumée "Goudron YAYI BONI"	Le site est situé sur l'axe du goudron YAYI BONI et part de 800 mètres après le carrefour YAYI BONI, soit après le point de référence (données GPS LAT : 9.3774, LONG : 2.6302)	2022
11.	<b>AKELE Armel Aristide Adébayo</b>	Site de Cocotomey Zounga	Le site est situé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de l'EPP « Bon Samaritain » appelé encore carrefour de « l'Eglise du Christianisme Céleste ».	2023
12.	<b>AKLAN KAKPO Nouléhoungbé Martin</b>	Site d'Atogon	La nouvelle pharmacie d'Atogon sera implantée à Atogon au-delà de 400 mètres de la clôture du centre de santé d'Atogon mais du côté nord.	2022
13.	<b>ALAOFE Hafsatou Olafèmi</b>	Site du Lycée Technique d'Akassato	Le site est situé au bord de la voie et de part et d'autre du lycée technique d'Akassato, soit à 400 mètres avant la limite et s'étend à 700 mètres de la limite ouest.	2023
14.	<b>ALLADAYE Messèton Gertrude Pamela</b>	Site de Zakpohoundan-ou	Le site est délimité par le tronçon qui part de 600 mètres après le carrefour Zakpo allant vers le CEG2 de Bohicon	2021

N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
15.	<b>AMOUSSA Ahmed</b>	Site de Athiémé Centre	La pharmacie sera installée dans la ville de Athiémé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de l'EPMB Temple BETHEL et distante d'au moins 300 mètres du Centre de Santé d'Athiémé	2023
16.	<b>ASSANH Jean Marie Codjovi</b>	Site de Lokossa	Le site est situé dans la ville de Lokossa dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de l'hôtel "la madeleine"	2021
17.	<b>ASSOGBA Karell Armela Mawoussi</b>	Site du quartier "Cococodji-le Méridien"	Le site est situé au bord de la voie passant devant le « CEG LE MERIDIEN » de Cococodji et couvre le tronçon allant de 400 mètres avant le début et 800 mètres après la fin dudit CEG. La nouvelle pharmacie peut s'installer au bord du tronçon susvisé ou à 100 mètres au plus, à l'intérieur.	2021
18.	<b>ATOUN Adjidokpa Gloria Suzanne</b>	Site de Lobogo	La pharmacie sera installée dans les environs du marché de Lobogo.	2021
19.	<b>AVOKAN Emadin-Djomion Esai</b>	Site de Bazoukpa 1	Le site est situé au bord de la RNIE1. Il couvre le tronçon allant de la limite de la voie menant à gazoduc et s'étend sur une distance de 1 km vers Pahou	2021
20.	<b>AZA-GNANDJI Afiavi Carmine Nora</b>	Site du Carrefour de la Station PUMA de Zoundja	Le site est situé sur l'axe passant devant l'hôpital de zone allant vers la station puma dans un rayon de 300 mètres par rapport à cette station.	2021
21.	<b>BADAROU Mohamed Adjao Hamad</b>	Site du quartier Tibona	Le site est situé au quartier Tibona, à l'extérieur d'un cercle de 200 mètres ayant pour centre, l'hôpital (hôpital bethesda, annexe Parakou-Tibona).	2022
22.	<b>BAKPE Enagnon Arias</b>	Site du marché Savé	La pharmacie peut être installée au bord et de part et d'autre de la voie Calavi-Allada sur le tronçon allant de 300 mètres après le carrefour de Missessinto jusqu'à la voie menant au Cimetière d'Adjagbo.	2021
23.	<b>BANKOLE Paul Odjouola</b>	Site du Commissariat d'Azovè	La nouvelle pharmacie peut être installée au bord e de la voie Djakotomé-Azovè (à droite ou à gauche), sur le tronçon allant de l'entrée de la ville d'Azovè jusqu'à la hauteur de l'hôtel immaculé d'Azovè.	2023
24.	<b>BATA-BORY Cédric Abdoul Fawoaz</b>	Site de Sonsoro	La pharmacie sera installée entre le CS et le marché de Sonsoro à 300 mètres au moins du CS.	2023
25.	<b>BELLO Mourchidath-Laye Bolanlé Abéo Lucrèce</b>	Site Kpota 1	Le site de Kpota 1 est situé sur le tronçon situé entre le carrefour Kpota et le carrefour Aïtchedji. Le site sera éloigné de plus de 600 mètres du carrefour et s'étend sur une distance de 800 mètres	2021
26.	<b>BOKODAHO Yénoukoumè Diane Narèche</b>	Site de Tindji-Zèko	Le site est situé dans l'Arrondissement de Tindji-Zèko, au-dela d'un rayon de 400 mètres par rapport au Centre de Santé dudit Arrondissement	2022
27.	<b>BONOU Babatoundé Nabil</b>	Site de Kalalé	La nouvelle pharmacie sera installée à 500 mètres, au moins, du centre de santé communal de Kalalé.	2021
28.	<b>BOURAIMA Raiyath-Laï Atchabi Djiman</b>	Site de la Route de Kétonou	Le site est délimité par un tronçon de 5 kilomètres allant de l'Ecole Primaire Publique de Gbèhonmè en direction de Kétonou.	2023

N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
29.	<b>CHABI ILOUGBADE Oolé Titilayo Tatiana</b>	Site de Tankpè Fifonsi	Le site s'étend sur le tronçon allant de 600 mètres après la pharmacie Saint Abel sur une distance de 1 kilomètre vers Houèto. Sur ce même tronçon, la nouvelle pharmacie peut s'installer au bord ou au plus à 100 mètres à l'intérieur d'une Von	2021
30.	<b>CODO Morel Sergio</b>	Site de Goumori	La pharmacie sera installée entre le commissariat et le CS, à droite ou à gauche de la voie principale et devra être éloignée d'au moins 500 mètres dudit CS.	2023
31.	<b>COLES Farouk</b>	Site de Zoungbonou	La pharmacie sera installée dans un rayon de 600 mètres par rapport au carrefour Zoungbonou situé à l'intersection de la RN 23 et de la RN 2.	2022
32.	<b>DOGO Bodarima Stécy Christer Yvana</b>	Site Assemblée des Disciples de Christ de Tokan	Le site est situé sur le tronçon allant de l'Eglise et s'étend sur une distance de 600 mètres vers la route nationale N30 à la hauteur du carrefour Tokan.	2023
33.	<b>DOGUE Horus Axel Cokou</b>	Site de Pahou Capot	Le site est situé au bord de la route « RNIE1 » sur le tronçon allant de la limite de la clôture de maison « CAPOT » et s'étend sur une distance de 1 kilomètre vers Pahou (à la limite de la station d'essence « JNP »).	2023
34.	<b>DONOU MASSOU Roland Iréné</b>	Site de Copargo	La pharmacie sera installée au bord de la voie bitumée sur le tronçon situé entre la mairie et le marché de Copargo.	2022
35.	<b>DOSSA Mirabelle Eunice Mahuéna</b>	Site du quartier Lègo (Abomey)	Le site est délimité par un tronçon qui part de 800 mètres après le carrefour de la place Goho et qui s'étend jusqu'à la hauteur du carrefour LEGO	2022
36.	<b>DOSSOU Armandine légère</b>	Site de la Mosquée Centrale de Kandi	La pharmacie sera installée au bord de la voie bitumée, à droite ou à gauche, en allant vers Ségbana à partir de la mosquée centrale de Kandi sur une distance maximale de 800 mètres.	2021
37.	<b>DOUGNON Tchétonnougbo Godfried</b>	Site de Hédomey Ymkindji	Le site s'étend sur le tronçon de la voie traversant Hédomey et allant de 800 mètres après la pharmacie de Hédomey sur une distance de 800 mètres vers Lobozoukpa	2021
38.	<b>EPOU Wilfried Marius Komi</b>	Site de marché « Rose Croix »	La nouvelle pharmacie sera installée au bord de la voie passant devant le marché "rose croix" sur un tronçon de 1, 500 kilomètres à partir dudit marché vers la zone dite : "Assemblée 600".	2021
39.	<b>EKUE Axelle Peggy</b>	Site du quartier AWAKE	Le site est situé dans un rayon de 300 mètres du carrefour Awake	2023
40.	<b>EHOUMI Diane Anikè Omolacho</b>	Site du carrefour Agbato	La pharmacie sera installée de part et d'autre de la voie pavée en allant du carrefour Agbato vers Agbodjedo sans s'éloigner de plus de 300 mètres dudit carrefour.	2023
41.	<b>FADEGNON Gildas Max Kévin</b>	Site du quartier Aïtchédji Séminaire	Le site commence à partir de 400 mètres du carrefour Aïtchedji et s'étend sur 500 mètres en allant vers le carrefour Séminaire.	2023
42.	<b>FASSINOU Lucrèce Agath Corine</b>	Site du quartier Thian	Le site est situé sur l'axe Parakou-Djoujou et s'étend sur le tronçon allant de l'école primaire de Thian en direction de Djougou, sur une distance de 2 kilomètres	2023
43.	<b>GANMAVO Kuassi Arnaud Gislain</b>	Site de Bazoukpa Colas	Le site de Bazoukpa colas est situé au bord de la RNIE1 et s'étend sur une distance de 1 km vers Pahou après 1,5km de la limite de la voie menant au gazoduc	2023



N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
44.	<b>GANSOU Ayétobi Belbida Widline</b>	Site du marché Gogounou	Le site est situé de part et d'autre au bord de la voie inter Etat Parakou-Kandi sur une distance de 500 mètres avant le marché ou 500 mètres après le marché.	2022
45.	<b>GUIDIGAN ZINSOU Assiba Patricia</b>	Site de Klouékanmey	La nouvelle pharmacie de Klouékanmey sera installée au bord de la voie bitumée venant de Toviklin jusqu'au début du marché central de Klouékanmey	2022
46.	<b>HEDOKINGBE Ferdinand Sourou</b>	Site de ouanho	Le site est situé dans un rayon de 500 mètres par rapport au Carrefour Ouanho, faisant intersection entre la route menant à Avrankou et celle conduisant à Adjarra	2021
47.	<b>HODE Joachim</b>	Site EPP Centre LALO	La pharmacie sera installée au bord de la voie bitumée entre le Centre des Jeunes et de Loisirs de Lalo et le Carrefour de Lalo.	2021
48.	<b>HOUSSOU Sètonджи. Boris Fiacre</b>	Site de Zakpota Aïtchissramin	Le site est situé dans un rayon de 400 mètres par rapport au carrefour Zakpota Centre dans le quartier Aïtchissramin.	2022
49.	<b>HOUETCHEGNON Daagbé Pharanète</b>	Site de Zoundjakpèvi	Le site est situé dans un rayon de 600 mètres du carrefour de l'église du christianisme céleste paroisse communauté chrétienne d'amour El-Béttel.	2022
50.	<b>HOUNGUE Perrin Dieudonné</b>	Site de Karimama	La pharmacie sera installée sur le tronçon compris entre les bureaux communaux de la police républicaine (PR) et le Centre de Santé (CS) de Karimama. Mais elle devra être éloignée d'au moins 500 mètres dudit CS, les deux lieux de référence (PR et CS) étant distants de 1,1 km.	2023
51.	<b>HOUNLIDJI Fasteylah Yeïme</b>	Site de Tchetti	Le site est situé dans la localité de Tchetti à 600 mètres au moins de part et d'autre du Centre de Santé.	2021
52.	<b>HOUNTONDI Cyriaque Gbètogo</b>	Site de l'EPP Glazoué	Le site est situé de part et d'autre de la voie bitumée et s'étend sur le tronçon allant de 300 mètres du Centre de Santé Communale vers la sortie nord de la ville.	2023
53.	<b>HOUNVOHESSOU Jean-Parphunus Tyrsus</b>	Site de Ourbou-Ga	Le site est situé aux bords de la route nationale inter-Etat n°3 s'étend sur le tronçon allant de 400 mètres après la clôture du CHD Atacora, vers Djougou sur une distance de 1 km.	2022
54.	<b>KASSA Mensah José</b>	Site du carrefour Ségbana	La pharmacie sera installée au carrefour Ségbana avec la possibilité de s'implanter à 500 mètres avant ou après ledit carrefour, à droite ou à gauche de la voie bitumée.	2021
55.	<b>KOULIHO Jésumèvo Pharès</b>	Site Angaradebou	La pharmacie sera installée entre la maternité et le dispensaire de la localité à une distance de 500 mètres de part et d'autre des deux formations sanitaires.	2023
56.	<b>KPADONOU Karl</b>	Site du quartier Sinan Gourou	Le site est situé sur l'axe du tronçon quittant la pharmacie du carrefour maga vers la pharmacie Banikanni. La pharmacie à créer sera éloignée au moins de 600 mètres de chacune des deux références (pharmacie Banikanni et pharmacie du Carrefour Hubert Maga).	2023
57.	<b>KOUWAKANOU Sèdami Aubierge Arielle</b>	Site de Okédama	Le site est situé au-delà de 100 mètres par rapport à la fin de la clôture de l'Hôpital d'Instruction des Armées (coordonnées GPS limite : latitude =9.3194, longitude =2.6075) en allant vers le carrefour Hubert-Koutoukou-Maga sans dépasser une distance de 700 mètres.	2021



MB



N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
58.	<b>KPROVIESSI Caleb</b>	Site d'Aplahoué	La nouvelle pharmacie peut être installée au bord de la voie bitumée (à droite ou à gauche) sur le tronçon allant du centre de santé d'Aplahoué vers Avegado.	2021
59.	<b>KPEKOU Essènanlé Zouchemè Venceslas Ernest</b>	Site de Koletin Yinkinmin	Le site est situé au bord de la RN 31 allant du carrefour Misséssinto menant à Zinvé et prend départ à 3 km de la limite nord du motel tropical pour s'étendre sur une distance de 1 km vers le nord.	2023
60.	<b>LEGBA Mahoutin Eunice</b>	Site du Marché Savalou	Le site est situé sur le tronçon allant du marché de Savalou, de part et d'autre de la voie bitumée vers Djougou jusqu'à la sortie de la ville.	2023
61.	<b>LALEYE Kolawolé Gilbert Gracieux</b>	Site du Quartier Adandokpodji (Abomey)	Le site est situé dans le quartier Adandokpodji. La nouvelle Pharmacie doit être installée à 800 mètres après la pharmacie Azally dans le quartier Adandokpodji.	2023
62.	<b>MONHOUNSO Stanislas Maxime</b>	Site de Dan	Le site est situé dans le quartier Centre. La pharmacie doit être installée à 300 mètres au moins du Centre de Santé de la localité.	2022
63.	<b>MAMOUNOU MASSARI Orou Kinnou Abdel K.</b>	Site de l'Eglise Catholique de Covè	Le site est délimité par le tronçon partant de 700 mètres après les anciens bureaux de l'hôpital de zone de Cove en allant vers l'Eglise Catholique "Notre Dame de Lourde de Cove" sise à Zogba-Héli.	2021
64.	<b>MONTCHO Gbessou. Eugène Gualbert.</b>	Site du Carrefour Dako	Le site est situé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour Dako.	2022
65.	<b>MOUSTAPHA Moutcharaf</b>	Site de l'Eglise Protestante Méthodiste du Bénin (EPMB) de Agbalilamè	Le site est situé dans un rayon de 600 mètres à l'intérieur du demi-cercle suivant l'arc est-nord-ouest par rapport au carrefour reliant l'Eglise Protestante Méthodiste du Bénin (EPMB)) d'Agbalilamè et l'Eglise Catholique de la même localité.	2023
66.	<b>MOUSTAPHA Noua Adeumi Adio Boris</b>	Site de Ouaké	La nouvelle pharmacie sera installée au bord de la route bitumée, allant du carrefour Ouaké vers la frontière Togo et distante d'au moins 300 mètres du Centre de Santé de Ouaké.	2021
67.	<b>NONDICHAO Abd-El-Kader Fadil</b>	Site de Zè-Plaque	Le site est situé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour Zè-plaque.	2022
68.	<b>NONO KEN'GNE Edwige Francisca</b>	Site du CEG Comè	Le site est situé au bord de la voie bitumée Comé-Lokossa RN 2 (Boulevard du Mono) sur le tronçon couvrant une distance de 800 mètres à partir du CEG 1 de Comé en direction de Lokossa.	2023
69.	<b>N'OUENI Kanditcha</b>	Site de Kouandé quartier Maro	Le site est aux abords de la voie perpendiculaire (RN11) à l'entrée du commissariat de police de Kouandé sur une distance de 500 mètres.	2022
70.	<b>NOUFIONSOU Vignon Ida Chantal</b>	Site de Ouinhi	Le site est situé à Ouinhi Centre. La pharmacie doit être installée à 300 mètres au moins du Centre de Santé.	2023
71.	<b>ODJO ZOSSOU Princia Ninette Doruce B. D.</b>	Site de Adjakawè (Sèto-Gbodjè)	Le site est situé sur le boulevard du cinquantenaire entre la pharmacie Gbodjè (lat long) et la Pharmacie RHEOBOTH HOUNSA (lat long). La nouvelle Pharmacie sera distante d'au moins 1 kilomètre des deux pharmacies suscitées	2022

N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
72.	<b>OKPE Viviane O. B. Kpéléro</b>	Site de Womey Carrefour	Le site s'étend sur le tronçon allant de 500 mètres après le carrefour plateau au carrefour du marché Womey.	2022
73.	<b>OLOUSSOKPE Anwaarath Morénikè Agnikè Bérengère.</b>	Site de Adja-Ouèrè	La nouvelle pharmacie sera installée à Adja-Ouèrè, au bord de la voie principale partant de Pobè en allant vers le Centre de Santé de la localité. Elle doit être distante d'au moins 300 mètres du Centre de Santé.	2022
74.	<b>OSSENI Razack</b>	Site du quartier Glodénou	La pharmacie sera implantée au bord de la route nationale (RN31) entre le tronçon quittant la limite nord du motel tropical sur une distance de 1 km sur la voie quittant le carrefour Misséssinto et menant à Zinvé.	2021
75.	<b>OUENDO Eddy Kévin Sènan</b>	Site du rond-point ECOBANK (Natitingou)	Le site est situé dans un rayon de 200 mètres du rond-point ECOBANK. (Natitingou)	2023
76.	<b>PANOU Jesugo Enagnon Mathilde</b>	Site du CEG 1 DASSA	Le site est situé de part et d'autre de la voie pavée et s'étend sur une distance de 300 mètres au moins après le CEG1 en quittant l'hôpital de zone de Dassa.	2023
77.	<b>QUENUM Jesumin Rébecca Hermance</b>	Site de l'Eglise Catholique Saint Antoine de Padoue de Gbodjè (Porto-Novo)	Le site est situé au bord la voie quittant le boulevard du cinquantenaire en direction du carrefour Atchoukpa et s'étend sur une distance de 800 mètres à partir de la limite de la clôture nord de l'Eglise en direction d'Atchoukpa.	2023
78.	<b>RAÏMI Abèbi Nawal</b>	Site d'Adjohoun	La pharmacie sera installée dans la ville d'Adjohoun centre et doit être éloignée d'au moins 500 mètres de l'entrée principale du Centre de Santé/ Bureau de Zone d'Adjohoun.	2022
79.	<b>SALAMI Mochtar Adérodjou Ayinla</b>	Site de Kéri	La nouvelle pharmacie sera installée au bord de l'axe Nikki-Djougou (RN6) sur le tronçon allant de 200 mètres après le rond-point de N'Dali vers Djougou sur une distance de 800 mètres.	2023
80.	<b>SANNI Chouïbou</b>	Site du Carrefour Y de Igolo	Le site est situé de part et d'autre des trois voies formant le carrefour y d'Igolo. Il s'étend sur un tronçon de 700 mètres à partir dudit carrefour.	2022
81.	<b>SARE MIZI Abdoulaye</b>	Site de Nima	La nouvelle pharmacie sera implantée dans un rayon de 800 mètres par rapport au carrefour "BEN CLUB" du quartier Nima, 2eme Arrondissement de Parakou.	2022
82.	<b>SEDJAME Sèmassa Arlette Bernice</b>	Site de Beyerou	Le site est situé sur le tronçon de la route nationale inter-Etat 2 (RNIE 2) allant du carrefour Beyerou jusqu'à 200 mètres avant le début de la clôture de l'annexe Parakou de l'Hôpital d'Instruction des Armées.	2022
83.	<b>SEGOUN Jolyane Elvire Charmelle</b>	Site de Bonou centre	La pharmacie sera installée dans la ville de Bonou dans un rayon de 500 mètres du carrefour central de Bonou et doit être éloignée d'au moins 300 mètres du Centre de Santé Communale (CSC) de Bonou	2023
84.	<b>SEÏDOU Anisha</b>	Site de Djadjo Marché	La pharmacie doit être installée à 600 mètres au plus du carrefour Djadjo sur l'axe carrefour djadjo - carrefour séminaire ou sur l'axe carrefour djadjo - carrefour marché Djadjo ou encore à l'intérieur du secteur délimité par ces deux axes.	2022



N°	Nom et Prénoms	Site attribué	Délimitation du site	Année de mise en exploitation
85.	<b>SODOGA Armandine Armelle</b>	Site de Gouka	Le site est situé de part et d'autre de la route bitumée à 300 mètres avant ou après le Centre de Santé de Gouka.	2023
86.	<b>SOKPON Mahougnon Ricardo Aarron</b>	Site de Pehunco Quartier Sinawourarou	Le site est situé sur la RN7 à 400 mètres au moins de part et autre du CSC de Pehunco sans dépasser une distance de 800 mètres du CSC.	2021
87.	<b>SOSSA Kanfoui Alexandrine</b>	Site de Kpomassè	Le site est situé à Kpomassè Centre, à l'extérieur du cercle marquant un rayon de 500 mètres par rapport au Centre de Santé.	2023
88.	<b>De SOUZA Vanessa Géraldine</b>	Site de la Mairie de Dogbo	La nouvelle pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie après le Centre de Santé Communal en quittant le centre-ville et en s'éloignant d'au moins 300 mètres dudit Centre de Santé	2021
89.	<b>TAVI Sèkandé Holonou Jules</b>	Site de Houègbo gare	Le site est implanté au bord de la voie inter-état sur le tronçon partant de l'entrée de la ville de houegbo en quittant Cotonou et s'arrête à la limite de la gare routière faisant corps avec la voie de Koly (LAT : 6.8046, LONG : 2.1726).	2023
90.	<b>TCHONLIN Didier</b>	Site de Akodéha	La pharmacie peut être installée dans les environs du carrefour du commissariat d'Akodéha	2023
91.	<b>TOMETINSI L. Sègla Jovial</b>	Site de Glo-Djigbé Centre	Le site est implanté au bord de la voie inter-état 2 sur le tronçon partant de la fin du marché de Glo-Djigbé allant dans le sens sud-nord sans dépasser 1 km de distance en quittant ce point de départ. Les coordonnées de ce point de départ sont : LAT = 6.55924, LONG = 2.330046. La pharmacie existante doit se retrouver à une distance de 800 mètres au moins de ce nouveau site.	2023
92.	<b>VIAKIN KINTOSSOU Comlan Ferdin Marcus</b>	Site de Zè - Centre	La pharmacie sera implantée à Zè centre mais éloignée de 400 mètres au moins du centre de santé de Zè.	2021
93.	<b>YAMONTCHE SOSSOH Sandy-Léna Mahugbé</b>	Site du carrefour Toviklin	La pharmacie sera installée au carrefour Toviklin avec la possibilité de s'implanter à 500 mètres avant ou après ledit carrefour de part et d'autre de la voie bitumée sur le tronçon Dogbo-Toviklin-Klouekanmey.	2021
94.	<b>YEMPABOU Alimatou</b>	Site de Amanwignon-Ouest	Le site est situé à AMANWIGNON-OUEST, à 800 mètres au moins de la perpendiculaire par rapport à la voie inter-Etat passant devant le carrefour YAYI BONI.	2021
95.	<b>ZINSOU Dona Ophra Aude</b>	Site Agbanyinzoun	La nouvelle pharmacie sera installée sur le tronçon partant de 800 mètres après le marché d'Agbanyinzoun en allant vers le quartier Sounvinontin.	2023
96.	<b>ZOUNMENO Mahudo Yabo Aurelle</b>	Site du carrefour Djègandaho Centre de Santé.	Le site est situé dans un rayon de 400 mètres par rapport au carrefour Djègandaho du centre de santé	2022

## Article 2 :

L'attribution de sites faisant objet du présent arrêté ne tient pas lieu d'autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une officine de pharmacie.

AB



**Article 3 :**

Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et le Directeur Général de l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique sont chargés de veiller au respect du présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

**Article 4 :**

Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel de la République du Bénin.

Cotonou, le 26 AOUT 2021



**Benjamin I. B. HOUNKPATIN**  
Ministre de la Santé

**AMPLIATIONS** : PR : 01-AN : 01 - CC : 01 - CS : 01 - HCJ : 01 - HAAC : 01 - CES : 01 - MS : 01 -  
ABRP : 02 - MICA : 01 - MEF : 01 - TOUS DDS : 12 - CCIB : 01 - AISEM : 01 - CHRONO : 01 -  
INTERESSES : 96 - JORB : 01 -